

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 20 Décembre 2023

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois

Et le vingt décembre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Présents

Date de la convocation :

14/12/2023

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - H. JAUBERT- P. PORTE - S. REBUFFAT
S. AELVOET - B. BERTRAND - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. DELCOURT
J. CHUECOS - F. CHEILAN – A. RATTIER - A. JOUBERT - A. VASAI
R. BENEJEAN

Date d'affichage :

14/12/2023

Objet de la délibération 66-2023

Renouvellement du parcours
éducatif de territoire 2023-2026
et du plan Mercredi

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. NOEL-GAMET à F. BLARQUEZ
C. UHL à F. CHEILAN
V. LEVEQUE à H. JAUBERT
M. SOLER à M. DUMAS
N. LIGNY à S. LEBELLE
J.L. CLOEZ à A. RATTIER

Absent(s) excusé(s)

Frédéric BLARQUEZ a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Sandra LUCZAK

La Maison Des Adolescents est un lieu d'écoute, d'échange, d'information et d'accueil, d'accompagnement et d'orientation si besoin pour les jeunes de 11 à 25 ans. Ils peuvent se rendre dans leurs locaux de façon spontanée ou être adressés par un professionnel du réseau partenarial de proximité ou par le cercle amical et/ou familial.

L'accueil de l'adolescent et/ou de sa famille se fait dans un lieu qui se veut convivial pour que le jeune et/ou sa famille puisse s'y inscrire afin d'être accompagné, en fonction de leurs attentes et besoins.

L'accueil du jeune peut être anonyme. Ceci signifie qu'il peut être accueilli sans en informer ses parents car les problématiques familiales sont un des principaux motifs de demande d'accompagnement.

Dans le but de favoriser le développement d'actions en faveur des jeunes âgés de 11 à 25 ans et de leur famille, la MDA 13 Nord développe une offre de services pour répondre aux besoins de santé des jeunes (santé entendue au sens de l'OMS « la santé est un état de bien-être complet, physique, mental et social »), permettant l'accueil, l'écoute, l'information, la prévention et le soin dans un accompagnement individualisé.

Les Maisons Des Adolescents ont pour vocation de mettre en œuvre les objectifs généraux suivants, tels que définis dans le cahier des charges national actualisé de 2016 (cf : Circulaire n°5899/SG du 28 novembre 2016) :

- Apporter des réponses pertinentes et adaptées aux besoins des adolescents, notamment en ce qui concerne leur santé et leur bien-être, en articulation et en complémentarité avec les dispositifs existants sur le territoire,
- Offrir un accueil généraliste en continu et ouvert à tous les jeunes par des professionnels des domaines sanitaire, médico-social, social, éducatif ou judiciaire intervenant dans le champ de l'adolescence,
- Offrir une prise en charge multidisciplinaire généralement de courte durée,
- Fournir aux adolescents un soutien, un accompagnement et les informations nécessaires au développement de leur parcours de vie,
- Développer la prévention et promouvoir des modes de vie impactant favorablement la santé et le bien-être,
- Contribuer au repérage des situations à risques (violences, usage de substances psychoactives et pratiques addictives, comportements sexuels à risques...) et à la prévention de la dégradation de situations individuelles (échec scolaire, déscolarisation, radicalisation...),
- Garantir la continuité et la cohérence des prises en charge et des accompagnements, en contribuant à la coordination des parcours de santé,
- Favoriser l'élaboration d'une culture commune sur l'adolescence, le décloisonnement des différents secteurs d'intervention et les pratiques coordonnées sur un territoire,
- Contribuer au renforcement d'une médecine de l'adolescence.

Dans ce but, la MDA 13 Nord s'engage à proposer à la commune :

- Sur l'antenne la plus proche :
 - o Pour les jeunes de 11 à 25 ans :
 - Accueil généraliste confidentiel et gratuit, écoute, évaluation des situations de mal-être.
 - Soins : accompagnement vers une prise en charge thérapeutique (psychologique, médicale...).
 - o Pour les parents :
 - Soutien à la parentalité, entretiens familiaux.
 - Thérapie familiale.
 - Groupes de paroles.
 - Ateliers de soutien à la parentalité.
 - o Pour les professionnels de la commune :
 - Accès au centre d'informations et de ressources pour les professionnels (documentation, outils de prévention).
Accompagnement et formation du personnel d'animation de la commune sur les questions de santé.
 - Commissions Coordo Parcours d'Ados, pour les situations préoccupantes, inquiétantes relatives à l'adolescence.
- Sur la commune :

- Pour les jeunes de 11 à 25 ans :
 - Information, prévention : participation aux évènements organisés par la commune, qui s'adressent aux adolescents et jeunes adultes, qui concernent leur bien-être et/ou qui permet de prévenir les comportements à risques.
- Pour les parents :
 - Des rencontres (conférences, ciné-débat...) sur l'adolescence.
- Développement local :

Dans le cadre d'un travail de réseau et si la MDA est sollicitée par la commune, les professionnels de la MDA apporteront leur contribution (expertise) aux différentes instances d'analyse, de réflexion, animées par la commune et ayant pour objet la santé des jeunes (ex : CLSPD, commissions jeunes, prévention santé).

En contrepartie de l'engagement de la MDA 13 Nord, la Ville de CABANNES concourt au fonctionnement général de la MDA 13 Nord par le versement d'une adhésion ou dotation dont le montant est fixé chaque année.

Ce montant est calculé sur les éléments suivants :

- nombre d'habitants (source INSEE) x 0,50 €,

Soit $4471 \times 0,50 = 2235,50$.

Pour l'année 2024, cette adhésion ou dotation s'élève à : 2 235,50 €.

La MDA 13 Nord œuvre pour la poursuite des objectifs ci-dessus pour (et avec) les jeunes, les familles et les professionnels du territoire nord des Bouches-Du-Rhône.

Elle est structurée à partir de lieux d'accueil de proximité répartis sur le territoire :

• 7 antennes : Salon-de-Provence, Miramas, Châteaurenard, Tarascon, Arles, Vitrolles, Aix en Provence.

• 6 relais ados parents : Saint-Chamas, Orgon, Berre l'Etang, Port-Saint-Louis, St Rémy de Provence et Cabannes.

En effet, face aux problématiques des adolescents sur Cabannes, la MDA 13 Nord a le projet d'ouvrir un Relais Ados Parents avec une permanence bimensuelle, le mercredi de 14h à 18h, dans les locaux de l'espace jeunes, à partir de début janvier 2024.

La MDA 13 Nord développe des actions de prévention et d'éducation pour la santé à partir des besoins identifiés par les partenaires institutionnels, les professionnels de terrain et à partir des problématiques repérées dans le cadre de ses fonctions d'accueil, d'accompagnement et de soin. La prévention articulée avec le soin est primordiale dans la prise en compte globale de la santé.

Les thématiques abordées portent sur : citoyenneté numérique, compétences psycho sociales, prévention des conduites addictives, relations affectives et sexuelles et prévention des risques liés à la sexualité, relations interpersonnelles et gestion des conflits, hygiène de vie et bien-être, estime de soi, harcèlement et cyberharcèlement, intimité/loi/consentement...

Le budget prévisionnel total de l'action s'élève à 6 032,89 €, pris en charge par la collectivité.

La convention d'adhésion et le projet d'ouverture d'un RAP sont annexés à la délibération

Il est demandé au conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à adhérer à la MDA 13 Nord et de permettre la mise en place du Relais Ados Parents.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 13 décembre

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE I : D'ADHERER à la MDA13 Nord

ARTICLE II : D'APPROUVER les termes de la convention

ARTICLE III : DIRE que le montant de 8 268.39 euros sera inscrit au budget de la collectivité pour 2024

ARTICLE IV : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et tous les documents afférents

ARTICLE V : D'AUTORISER l'ouverture d'un relais ados parents avec une permanence bimensuelle

VOTE

Pour : G. MOURGUES – J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL – M. AUGIER
F. BLARQUEZ – M. NOËL GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – S. AELVOET
B. BETTINA – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE – J. DELCOURT – F. CHEILAN – A. RATTIER
J. CHUECOS – M. SOLER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY – A. VASAÏ – C. UHL

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,

Gilles MOURGUES



Le secrétaire de séance,

Frédéric BLARQUEZ

